



FONCTIONNEMENT MUTATIONS 2017 (Période règlementaire unique du 1/12/16 au 31/12/16)



Le tryptique est fourni par le **Club quitté**; ce dernier date, appose son tampon et conserve le feuillet jaune.

Le **licencié** adresse le **feuillet blanc** et le **feuillet rose** au CD 35, accompagnés d'un chèque de 30€ ou 50€ et d'une enveloppe timbrée à son nom et adresse.

Le CD 35, après l'avoir validé, retourne le **feuillet rose au licencié** qui **le remettra à son nouveau Club**. En cas d'absence d'enveloppe timbrée, le feuillet rose sera à récupérer au siège du comité départemental aux jours et heures de permanence

Mutation INTERNE dans le 35	Mutation EXTERNE Autre Départ
--	--

PRIX	Mutation pour les Séniors - Juniors et Cadets dernière année	30 €	50 €
	Mutation pour les Cadets jusqu'à la seconde année- Minimes et Benjamins	Gratuite	Gratuite

SITUATION DU CLUB	CLUB EN ACTIVITE		Payante	Payante
	CLUB EN SOMMEIL	Le Club est affilié, il a des licenciés mais aucune activité sportive pendant une durée limitée	Payante	Payante
	CLUB DISSOUS	Le Récipissé de Dissolution délivré par la Préfecture doit être en possession du Comité Départemental	Gratuite	Payante

SITUATION DU LICENCIE	ANNEE(S) SABBATIQUE(S)	Si la personne est restée 1 année sans licence	Gratuite	Payante
		Si la personne est restée au moins 2 années sans licence	Gratuite	Payante

Pour rappel , la période de mutation (sans exception) est autorisée du 1er Décembre au 31 Décembre UNIQUEMENT...